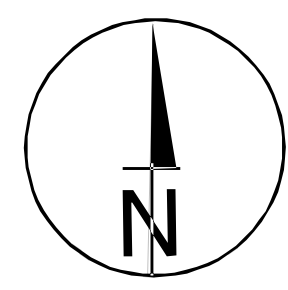




3.b. Règlement graphique - ban communal
Commune de BALGAU



Mars 2025



1:5 000

LIMITES

- +—+—+— limite communale
- +—+—+— limite de zone ou de secteur
- alignement architectural imposé
- cheminement à conserver
- canaux EDF
- secteur où la hauteur des bâtiments est limitée à 15m hors tout

EMPLACEMENTS RESERVES

- numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
- maisons isolées
- construction existante à usage d'entrepôt en zone agricole
- zone non aedificandi

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L. 113-1 et L. 113-2 du code de l'urbanisme

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

